



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2003-2004)
LE 20 JANVIER 2004**

1.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Linda Crevier, présidente du comité exécutif.

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 20 JANVIER 2004 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LINDA CREVIER ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (19), Marie-Louise Gentric-Kerneïs (7), Claudette Labre-Do (13)

M. Jean-Pierre Bélair (9)

Tous commissaires formant quorum

ET :

M^{mes} Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents, niveau primaire et Deborah Verge, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

AINSI QUE :

M^{mes} SUSAN TREMBLAY, directrice générale
CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe
M. OSVALDO PAOLUCCI, directeur général adjoint

ET :

M^{me} CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes
MM. PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières
GILLES PRESSEAU, secrétaire général

M^{mes} Claudine Caron-Lavigueur et Diane Soucy, commissaires, ont avisé de leur absence.

C.E.-02429-01-04

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que présenté à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2003
- 6.02 Autorisation de signatures – modification

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Adjudication d'un contrat de transport de deux véhicules de type berline
- 7.02 Prix du carburant diesel

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes : vérification



No de résolution
ou annotation

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Bail de location du 184, boulevard Salaberry Nord à Châteauguay avec le ministère de la Santé et des services sociaux (Les Centres Jeunesse de la Montérégie) : Avenant numéro 1

11.02 École Louis-Philippe-Paré – Projet à frais partagés – Appel d'offres sur une invitation pour les professionnels en architecture et constitution d'un comité de sélection

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 Acquisition de commutateurs d'alimentation électrique pour téléphones IP

12.02 Contrat pour liens téléphoniques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Rien à signaler.

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2003

C.E.-02430-01-04

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02431-01-04

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2003 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02432-01-04

6.02 AUTORISATION DE SIGNATURES – MODIFICATION

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les élections scolaires tenues le 16 novembre 2003;

CONSIDÉRANT la nouvelle nomination à la présidence du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'avis juridique qui stipule que le conseil des commissaires doit octroyer un mandat afin de permettre de signer les contrats précédemment ou ultérieurement adoptés;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos conseillers juridiques à l'effet de désigner le mandataire uniquement par sa fonction;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du comité exécutif autorisent la présidente ou le président du comité exécutif et le directeur général ou la directrice générale à signer les contrats, ententes et autres documents de même nature précédemment ou ultérieurement adoptés et ce, dans le respect des délégations de pouvoirs en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.E.-02433-01-04
No de résolution
ou annotation

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT – Monsieur Denis Boileau

Madame Claude Bovin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2003-2004, pour la période du 9 janvier au 23 juin 2004, un contrat de transport pour deux véhicules de type berline à **Monsieur Denis Boileau**, au tarif de 35,00 \$/voyage pour le véhicule desservant l'hôpital Charles-Lemoyne et l'autre véhicule au tarif de 39,00 \$/voyage desservant l'hôpital Ste-Justine.

Que la direction générale soit autorisée à ajuster ces contrats d'un montant ne dépassant pas vingt dollars (20,00 \$) par voyage en cas de modifications du nombre d'élèves ou du nombre de kilomètres.

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02434-01-04

7.02 PRIX DU CARBURANT DIESEL

Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

d'autoriser l'administration à verser aux transporteurs scolaires les ajustements pour tenir compte du prix des carburants selon les modalités définies par le ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2003-2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES : VÉRIFICATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, répond à des questions qui lui furent préalablement communiquées.

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 3 décembre 2003 et se terminant le 13 janvier 2004 est soumise aux membres du comité exécutif pour fins de vérification.

C.E.-02435-01-04

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 BAIL DE LOCATION DU 184, BOULEVARD SALABERRY NORD À CHÂTEAUGUAY AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (Les Centres Jeunesse de la Montérégie): Avenant numéro 1

M. Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du comité exécutif approuvent l'avenant numéro 1 au bail de location du 184, boulevard Salaberry Nord à Châteauguay avec le ministère de la Santé et des services sociaux (Les Centres Jeunesse de la Montérégie), aux mêmes prix et conditions que le bail en vigueur prenant fin le 30 juin 2007.



No de résolution
ou annotation

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries soient autorisées à signer ledit avenant pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02436-01-04

11.02 ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ : PROJET À FRAIS PARTAGÉS POUR RÉHABILITATION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – FORMATION D'UN COMITÉ EN VERTU DE L'INSTRUCTION 73-0175

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier et répond à des questions

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

de former un comité de sélection chargé de recommander au comité exécutif l'engagement d'une firme d'architectes pour procéder aux plans et devis et à la surveillance des travaux en lien avec le projet de réhabilitation à frais partagés de l'école Louis-Philippe-Paré.

Ce comité sera formé de :

- Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire
- Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe
- Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles
- Monsieur Gilles Presseault agira à titre de secrétaire du comité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

C.E.-02437-01-04

12.01 ACQUISITION DE COMMUTATEURS D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE POUR TÉLÉPHONES IP

Monsieur Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information et des communications a fait les appels d'offres conformément à la politique d'acquisition des biens et services;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil des commissaires # C.C.-1389-10-03 du 14 octobre 2003 qui approuve le projet de téléphone IP;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que les membres du comité exécutif approuvent l'achat d'équipements, au plus bas soumissionnaire qui est **INFO-LOGIC E.B.M.** pour la somme de 71 056,12 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02438-01-04

12.02 CONTRAT POUR LIENS TÉLÉPHONIQUE NUMÉRIQUES

Monsieur Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la résolution du conseil des commissaires # C.C.-1389-10-03 du 14 octobre 2003 qui a approuvé le projet de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information et des communications a fait les appels d'offres conformément à la politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire aura besoin de trois P.R.I. pour répondre à ses besoins initiaux et de huit P.R.I. pour l'ensemble de ses établissements et



No de résolution
ou annotation

services (P.R.I. = groupe de 23 lignes
téléphoniques numériques);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du comité exécutif approuvent l'entente de services au plus bas soumissionnaire qui est VIDÉOTRON TÉLÉCOM Ltée pour un montant de 895,00 \$ par mois plus toutes les taxes applicables par P.R.I. utilisé, et ceci pour une période de 5 ans à partir de la date de signature du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-02439-01-04

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 38,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que la séance ordinaire du 20 janvier 2004 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Secrétaire général

D:\Textes\CE\2003-2004\Procès-verbaux\2004.01.20.doc